

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 9 mai 2016, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire Christian Lacroix.

Assistance : Deux (2) personnes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2016-05-151

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2016-05-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en ajoutant l'item suivant :

8 j) Réfection du module d'escalier avant du 25, rue Principale.

ADOPTÉE

2016-05-153

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 11 avril 2016 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2016-05-154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2016

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 27 avril 2016 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2016-05-155

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 5 mai 2016, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 22 mars 2016 au 2 mai 2016, au montant total de 21 524,72\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2016-05-156

COMPTES

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt :
 - a) Les registres des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2016, portant les numéros :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- M1600121 à M1600127, pour un montant de 3 552,32\$;
- C1600128 à L1600145, pour un montant de 62 611,04\$;
- L1600146 à C1600151, pour un montant de 10 423,25\$;
- P1600074 au montant de 66 980,61\$;
- P1600075 à P1600103, pour un montant de 49 991,48\$.

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1600193 à D1600270 pour un total de 21 372,37\$ couvrant les périodes de paie se terminant les 2, 9, 16, 23 et 30 avril 2016.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 03 pour se terminer à 20 h 16. La période de questions a porté sur le sujet suivant:

Demande d'un contribuable pour une réfection majeure du chemin Touchette (pose de concassé, creusage de fossés). Une partie du chemin est impraticable au printemps et à l'automne. Le contribuable a une entreprise et des camions de livraison doivent passer sur le chemin Touchette pour accéder à son moulin à farine. Le chemin doit être praticable à l'année pour la bonne marche de son commerce. Il est disposé à enlever ses clôtures afin que la municipalité puisse creuser les fossés et laisser la terre qui provient des fossés sur sa propriété afin d'éviter de payer des coûts pour le transport. Il épandrait lui-même la terre provenant du creusage des fossés. Il améliorerait le drainage de ses terres.

Pour 2016, il est prévu que la municipalité changera 2 ponceaux sur ce chemin. La niveleuse ira chercher tout le matériel possible près des fossés pour mettre sur l'assiette du chemin. À certains endroits, du concassé pourrait être épandu au milieu du chemin.

La municipalité vérifiera comment elle peut payer ces travaux (taxation, règlement d'emprunt ou autres). Des estimés seront faits par l'inspecteur municipal et Excavation Gaétan Céré.

2016-05-157

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu :

1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2016, portant les numéros :

- M1600015, pour un montant de 250,00\$;
- C1600019 à C1600024, pour un montant de 8 224,21\$;
- L1600025 à L1600029, pour un montant de 1 366,16\$.

b) Les registres de chèques salaires au montant de 2 344,46\$, portant le numéro D1600002 à D1600010 couvrant la période de paie se terminant les 16, 23 et 30 avril 2016.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-05-158 **ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ – PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU (LAC PIMODAN)**

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin d'organiser une activité pour les jeunes pour le Festival de pêche qui aura lieu le 4 juin 2016, une subvention ayant été obtenue dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour le Lac Pimodan.

Un montant de 200\$ est alloué pour cette activité.

ADOPTÉE

2016-05-159 **AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES 2016-2017 AVEC LE GROUPE ULTIMA**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter l'avenant au contrat d'assurances pour 2016-2017 avec le Groupe Ultima inc. daté du 30 mars 2016, au montant de 121 \$, pour une modification à la garantie automobile (ajout du VTT côte à côte 2007 de marque Kawasaki Mule).

ADOPTÉE

2016-05-160 **COUVERTURE D'ASSURANCES 2016-2017 AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE 25, RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le montant pour la couverture d'assurance incendie pour le bâtiment situé au 25, rue Principale, à Kiamika, soit fixé à 250 000\$.

Il est également résolu d'envoyer une copie de la présente résolution à la Mutuelle des Municipalités du Québec et au Groupe Ultima.

ADOPTÉE

2016-05-161 **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 300\$ DU SURPLUS LIBRE POUR PAYER UNE PARTIE DES DÉPENSES DU SOUPER MÉCHOUI DU 29 AVRIL 2016**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu qu'un montant de 300\$ soit affecté du surplus libre pour payer les dépenses du souper méchoui des bénévoles, des élus et des employés qui a eu lieu le 29 avril 2016. Un montant de 2 025 \$ avait été prévu au budget 2016 et le souper a coûté 2 325 \$.

ADOPTÉE

2016-05-162 **AUGMENTATION DE LA PETITE CAISSE À 200\$**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que le montant de la petite caisse pour la perception des taxes et des permis soit augmenté à 200 \$.

ADOPTÉE

2016-05-163 **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT RÉGULIÈRE –MC4**

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement qu'une demande soit adressée à la Caisse Desjardins du Cœur de Hautes-Laurentides afin d'augmenter le montant de la marge de crédit régulière (MC4) à 200 000\$. Les frais pour la modification de la marge de crédit sont de 250\$.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Il est, de plus, résolu que la directrice générale adjointe, Annie Meilleur, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le contrat de crédit variable ainsi que tout document y relatif.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2016-04-149 adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-05-164

GMC 2016 – AJOUT D'ÉQUIPEMENTS, LETTRAGE, TRAITEMENT À L'HUILE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'autoriser les dépenses suivantes pour le nouveau camion GMC 2016 du Service des Travaux publics :

Description	Prix	TPS	TVQ	Total
Lettrage	200,00 \$	10,00 \$	19,95 \$	229,95 \$
Flasher	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$
Traitement à l'huile	295,00 \$	14,75 \$	29,43 \$	339,18 \$
Barrure Tal gate	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,49 \$
Plastic - intérieur ailes (option)	250,00 \$	12,50 \$	24,94 \$	287,44 \$
Bed Step	472,95 \$	23,65 \$	47,18 \$	543,77 \$
Boîte à outils	693,00 \$	34,65 \$	69,13 \$	796,78 \$
Supports pour lumière utilitaire	425,00 \$	21,25 \$	42,39 \$	488,64 \$
Support pour barre de lumière	300,00 \$	15,00 \$	29,93 \$	344,93 \$
Lebeau (installation flasher et flèche)	300,00 \$	15,00 \$	29,93 \$	344,93 \$
Radio FM (répéteur)	485,00 \$	24,25 \$	48,38 \$	557,63 \$
Installation radio FM	<u>165,00 \$</u>	<u>8,25 \$</u>	<u>16,46 \$</u>	<u>189,71 \$</u>
	4 115,95 \$	205,80 \$	410,57 \$	4 732,31 \$

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 4 600 \$ du surplus libre pour le paiement de ces dépenses en immobilisation.

ADOPTÉE

2016-05-165

DÉPLACEMENT DE LA TOILE DE LA SALLE MUNICIPALE – PLEXIGLASS

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin de déplacer la toile installée à l'avant de la salle sur le théâtre sur un des murs de la salle municipale (près du plafond) et de la protéger avec un plexiglass dont le coût est de 814,76\$, plus les taxes fédérale et provinciale.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 860 \$ du surplus libre pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-05-166

OCTROI D'UN CONTRAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE SONDE PIÉZOMÉTRIQUE À LA SORTIE DE L'ÉTANG AÉRÉ

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu qu'un contrat soit octroyé à N. Sigouin Infra-conseil pour procéder à la fourniture et à l'installation d'une sonde piézométrique à la sortie de l'étang aéré, au prix forfaitaire de 5 630 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Ce contrat comprend :

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- La fourniture de la sonde;
- Les relevés sur le système de contrôle;
- La programmation et la mise en service.

Advenant le cas où le panneau de contrôle doit être modifié, les coûts relatifs à l'achat du matériel à l'installation seront assumés par la municipalité.

Pour tout travail additionnel pouvant être requis dans le cadre du présent contrat, les taux horaires suivants (plus taxes fédérale et provinciale) seront facturables par N. Sigouin Infra-conseils :

Ingénieur senior principal :	133,50\$/h
Ingénieur senior :	110,00\$/h
Ingénieur intermédiaire :	104,00\$/h
Ingénieur junior :	80,00\$/h
Stagiaire en ingénierie :	65,00\$/h
Technicien senior principal :	100,50\$/h
Technicien senior :	80,00\$/h
Technicien junior :	55,00\$/h
Adjointe administrative :	45,00\$/h
Kilométrage :	0,50\$/km

Il est, de plus, résolu que l'installation et le filage de la sonde jusqu'au panneau de contrôle sont sous la responsabilité de la municipalité qui retient les services de M. Lefebvre Électrique pour l'exécution de ces travaux, dépense estimée à 500\$.

Ces dépenses seront payées entièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

2016-05-167

ÉTANG AÉRÉ – AJOUT D'UN POINT DE DOSAGE D'ALUN

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin d'ajouter un deuxième point de dosage d'alun à l'étang aéré. Ces travaux ont pour objectif de permettre la coagulation des boues plus rapidement de façon à favoriser le dépôt des boues dans la cellule numéro 2 de l'étang aéré.

Ces dépenses seront payées entièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

2016-05-168

RÉFECTION DU MODULE D'ESCALIER AVANT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 25, RUE PRINCIPALE, KIAMIKA

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Les Aménagements Girouard soit engagé pour la réfection du module d'escalier avant du bâtiment situé au 25, rue Principale, à Kiamika, au prix de 7 855\$, plus les taxes fédérale et provinciale, ce qui représente une dépense nette de 8 246,77\$.

Les travaux consistent à désinstaller et réinstaller le module d'escalier avant ainsi qu'à poser un ancrage de coin. Les travaux seront exécutés de façon à toujours garder un accès pour les usagers.

Ces dépenses seront payées de la façon suivante :

- 1) Une contribution de 3 927,51\$ payée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides en date du 29 avril 2016;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

- 2) Un montant de 4 319,26\$ est affecté du surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

2016-05-169

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2016

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 30 avril 2016 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2016-05-170

ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'adopter la politique concernant l'évaluation du rendement du personnel en date du 9 mai 2016, laquelle politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2016-05-171

MISE EN PLACE D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que les dispositions nécessaires soient prises afin que la Municipalité de Kiamika mette en place un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) avec le RVER Desjardins. Ce régime sera offert à tous les employés municipaux qui auront le choix d'y cotiser. La Municipalité de Kiamika ne contribuera pas monétairement dans ce régime.

Il est, de plus, résolu que le maire Christian Lacroix et la directrice générale adjointe, Annie Meilleur, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, tous les documents relatifs au régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

ADOPTÉE

2016-05-172

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le contrat de travail pour la secrétaire-trésorière et directrice générale soit modifié de la façon suivante pour la période s'étendant du 23 mai au 30 septembre 2016 : Le nombre d'heures travaillées par semaine pourra varier entre 14 et 28 heures; elle aura la latitude d'établir son horaire de travail à sa convenance. Après le 30 septembre 2016, elle reprendra son horaire régulier à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE

2016-05-173

SUBVENTIONS OBTENUES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE PRÈS DU VILLAGE ET POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, a confirmé une aide financière maximale équivalant à 50% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 32 833,79\$ pour l'aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et pour la réfection de la patinoire; le coût total des travaux est de 65 668\$;

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que les travaux subventionnés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peuvent être réalisés en deux (2) phases, une première étant pour les travaux d'aménagement du sentier pédestre et la seconde phase étant pour les travaux de réfection de la patinoire;

CONSIDÉRANT que les travaux subventionnés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peuvent être réalisés au plus tard quatre (4) ans après la lettre d'intention du ministère qui est le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 6 310\$ a été obtenue de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019 pour les travaux d'aménagement du sentier pédestre; ces travaux, qui sont aussi subventionnés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, devront cependant être réalisés au plus tard le 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika :

- 1) Accepte la subvention au montant de 32 833,79\$ qui provient du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et pour la réfection de la patinoire;
- 2) Accepte la subvention au montant de 6 310\$ qui provient de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019, subvention octroyée pour l'aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et pour la réfection de la patinoire;
- 3) Autorise la réalisation des travaux d'aménagement du sentier pédestre pour les aînés au cours de l'année 2016, travaux estimés à 23 413\$ et qui seront payés comme suit :
 - Affectation de la subvention de 8 743\$ provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - Affectation de la subvention de 6 310\$ provenant de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019;
 - Affectation d'un montant de 8 360\$ du surplus accumulé non affecté de la municipalité.
- 4) Remet la réalisation des travaux de réfection de la patinoire estimés à 43 313\$ en 2017 ou 2018; ces travaux seront subventionnés pour 50% des coûts admissibles par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-05-174

SENTIER PÉDESTRE PRÈS DU VILLAGE– DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika demande un certificat d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l’aménagement d’un sentier pédestre pour les aînés sur une partie du lot 2 676 701, cadastre du Québec.

Il est, de plus, résolu que Kristel Lucas, inspectrice en bâtiments et en environnement, soit autorisée présenter la demande de certificat d’autorisation au MDDELCC, à signer ladite demande ainsi que tous les autres documents y afférents.

ADOPTÉE

2016-05-175

DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU POUR LA CESSION A TITRE GRATUIT À LA MUNICIPALITÉ DU TERRAIN OÙ SONT SITUÉS LA CABANE DE LA PATINOIRE, LA PATINOIRE ET LE TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika demande à la Commission scolaire Pierre-Neveu que lui soit cédé à titre gratuit une partie du lot 2 676 682, cadastre du Québec, là où sont situés la cabane de la patinoire, la patinoire ainsi que le terrain de tennis. Toutes ces infrastructures de loisirs ont été construites par la municipalité ou le Comité des loisirs de Kiamika; elles sont entretenues par la municipalité. La municipalité est toujours disposée à conclure une entente avec la Commission scolaire pour permettre aux élèves de l’école primaire de Kiamika d’utiliser ces infrastructures gratuitement.

ADOPTÉE

2016-05-176

MANDAT À LA MRC D’ANTOINE-LABELLE – MODIFICATIONS À APPORTER À LA RÉGLEMENTATION D’URBANISME

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu d’aviser le Service de l’aménagement de la MRC d’Antoine-Labelle que les modifications suivantes devront également être apportées à la réglementation d’urbanisme suite au mandat leur ayant été accordé le 14 décembre 2015, par la résolution 2015-12-445, à savoir :

- Autoriser les établissements d’hébergement dans la zone VIL-02.
- Articles 8.3.4 et 8.3.5 du règlement de zonage : des définitions pour les bâtiments accessoires de « petite envergure » et de « grande envergure » seront ajoutées au règlement de zonage. Il y aurait lieu de mettre des dispositions quant à la superficie ou un pourcentage de la grandeur du terrain pour chacun de ces bâtiments accessoires.
- Article 4.3.5 du règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats : pour les certificats d’implantation lors de l’agrandissement d’un bâtiment principal existant, des exceptions seraient à prévoir dans certains cas (loin de la rive, pourcentage de l’agrandissement par rapport au bâtiment existant ou autres).
- Article 5.2 du règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats : il est prévu un prix pour l’ouvrage de captage d’eau souterraine. Il faudrait changer la terminologie pour dire qu’il s’agit des permis pour l’implantation, la modification substantielle ou le remplacement d’une installation de prélèvement d’eau (Q2, r35.2). Le prix reste le même.
- À l’article 5.3 a) changement d’usage. Changer le tout pour :
 - Changement d’usage, sans travaux : le prix est de 10\$
 - Changement d’usage avec travaux : le prix est de 25\$.
- Ajouter le tarif suivant à l’article 5.2 :
 - Démolition et reconstruction d’un bâtiment : le prix est de 25\$.

ADOPTÉE

9 mai 2016

6541

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2016-05-177

DEMANDE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – SERVICE EN MATIÈRE D'IMAGERIE MÉDICALE AU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que de nombreux résidants de Mont-Laurier et des municipalités avoisinantes sont obligés de se déplacer soit au centre hospitalier de Sainte-Agathe, distant de 160 km ou à celui de Maniwaki situé à plus de 70 km pour pouvoir passer des examens diagnostiques relevant du domaine de l'imagerie médicale;

CONSIDÉRANT que cet état de fait dure depuis l'été 2015 et serait imputable à un manque d'effectif médical spécialisé en radiologie;

CONSIDÉRANT que nous comprenons, Monsieur le Ministre, que des efforts ont certainement dû être déployés en vue de recruter un ou des radiologistes, et ce, selon ce qui est prévu sur le plan des effectifs médicaux, aux fins d'assurer une continuité de services pour les résidants de la Ville de Mont-Laurier et pour les autres résidants de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que nous sommes d'avis que des mesures exceptionnelles doivent être déployées pour mettre fin à la situation décrite précédemment, puisque la clientèle de notre région a toujours reçu, ici même à Mont-Laurier, les services en imagerie médicale qu'elle doit maintenant aller chercher à plusieurs dizaines de kilomètres;

CONSIDÉRANT que nous avons été interpellés récemment relativement à cette problématique et que si nous faisons appel à vous, c'est que les autorités politiques de notre MRC avaient eu l'assurance de votre part, lors d'une rencontre à Mont-Laurier, que notre secteur, la MRC d'Antoine-Labelle, continuera de bénéficier de la même qualité de services en matière de santé et de services sociaux, malgré l'éloignement des centres décisionnels suite aux réformes récentes dans le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se questionner par rapport à cet engagement quand notre population vit depuis plusieurs mois déjà les inconvénients que nous vous avons signifiés précédemment;

CONSIDÉRANT que les résidants de Mont-Laurier et ceux des collectivités avoisinantes attendent impatiemment, Monsieur le Ministre, qu'on remédie à cette baisse de services, d'autant plus qu'elle affecte une population qui comprend une forte proportion de personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, de prendre tous les moyens pour que cette problématique se règle dans les meilleurs délais.

Qu'une copie de ladite résolution soit envoyée à la Ville de Mont-Laurier pour leur signifier notre appui ainsi qu'au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2016-05-178

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D'ENSEMENCEMENT VALLÉE DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT que le Comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre organise une journée de Pêche en Herbe le vendredi 3 juin 2016 au lac Gaucher dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et qu'ils recevront 29 enfants de l'école primaire de Saint-Gérard de Kiamika (ces enfants proviennent des municipalités de Kiamika et de Val-Barrette);

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que ledit comité organise également le lendemain des activités pour la Fête de la Pêche pour des groupes de familles qui seront initiées à la pêche sportive;

CONSIDÉRANT que cette activité est une belle initiative qui vise à initier les jeunes à la pêche sportive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu qu'une subvention de 75\$ soit octroyée au Comité d'ensemencement Vallée de La Lièvre pour l'organisation de ces deux journées d'activités reliées à la pêche sportive pour les jeunes.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 75\$ soit affecté du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2016-05-156 à 2016-05-168, 2016-05-173 et 2016-05-178 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Josée Lacasse
Secrétaire-trésorière/directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 50 pour se terminer à 20 h 54. La période de questions a porté sur les sujets suivants :

- Mini-maisons
- Soirée du comité d'embellissement : mercredi le 11 mai prochain à 19 h

2016-05-179

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE

Christian Lacroix, maire

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire

9 mai 2016

6543